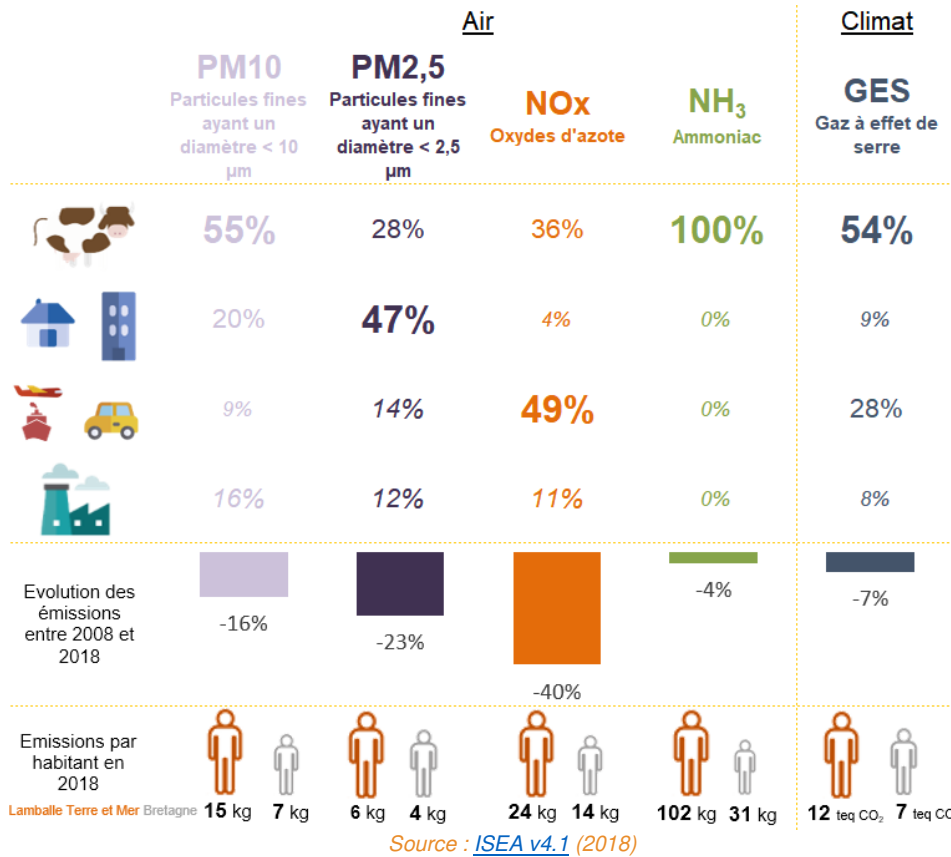


Les émissions du territoire



Qualité de l'air et réchauffement climatique

Les **gaz à effet de serre (GES)** sont émis par les **mêmes activités que les polluants atmosphériques**.

Une **approche transversale air-climat-énergie** est nécessaire pour mieux appréhender les synergies et éviter la mise en place d'actions contre-productives pour l'une des problématiques.



La qualité de l'air

Equilibre complexe entre les émissions de polluants et différents phénomènes : transport, dispersion par le vent ou la pluie, dépôts ou réactions chimiques.

Les **concentrations** (quantités de polluant par volume d'air) sont **mesurées** par les stations de mesure ou **modélisées**.

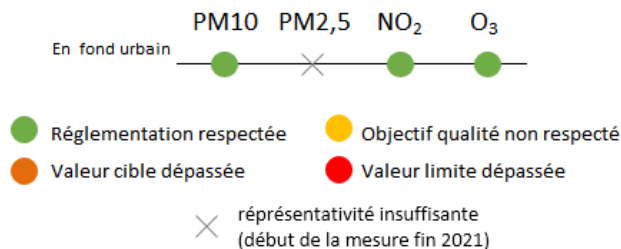
A défaut de station de mesure sur le territoire, les données de **mesure présentées** sont celles de la station de Saint-Brieuc.

Station considérée :

Balzac : PM10, NO₂, O₃, début de la mesure PM2,5 en décembre 2021

La mesure en 2021

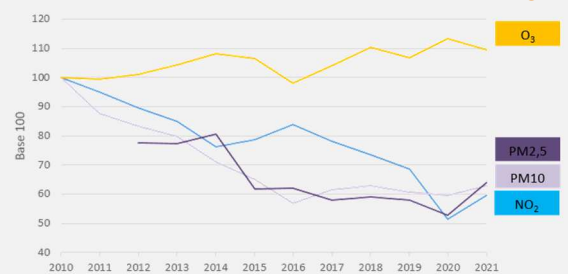
Situation annuelle réglementaire à la station de mesure de Saint-Brieuc Armor Agglomération



Côtes-d'Armor

2 dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM10 (seuil d'information-recommandation) ont été prévus et/ou constatés

Evolution des concentrations en Bretagne*



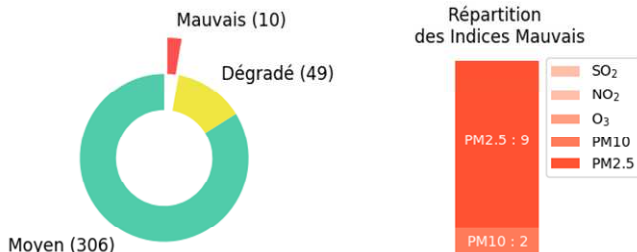
En 2021, une légère hausse est constatée pour les PM et le NO₂ après une baisse marquée en 2020 liée à la crise sanitaire. Depuis 2016, une tendance à la hausse est constatée pour l'O₃ avec des variations liées aux conditions météorologiques (plus ou moins favorables à sa formation). **Les tendances observées à Saint-Brieuc sont à la baisse pour les 3 polluants (PM10, O₃ et NO₂).**

Nouvel Indice ATMO (01/01/2021) :

L'indice de la qualité de l'air est un **indicateur journalier prévisionnel** qui permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une zone géographique déterminée. Les principales **évolutions** reposent sur l'ajout des PM_{2,5}, un changement des seuils, une échelle plus fines (commune ou EPCI), la qualification de l'air selon 6 classes :



Répartition annuelle de l'indice ATMO de Lamballe Terre et Mer en 2021 (nombre de jours)



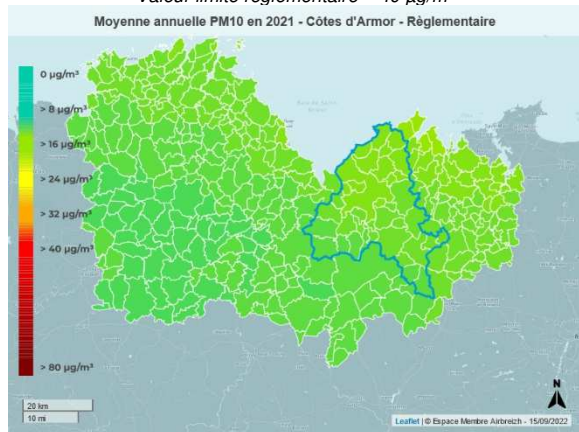
L'intégration des PM_{2,5} dans l'indice et les changements de seuils conduisent à une augmentation du nombre de jours où l'indice est qualifié de "dégradé". **Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air qui a tendance à s'améliorer depuis une vingtaine d'année.**

Les cartes modélisées en 2021

La **modélisation** permet, à partir notamment d'ISEA, des conditions météorologiques et du réseau de mesure, de scénariser la répartition des polluants sur un territoire et d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes locaux de pollution. Cet outil est par ailleurs utilisé pour prévoir la qualité de l'air, anticiper les épisodes de pollution et diagnostiquer l'exposition des populations.

Particules fines PM10

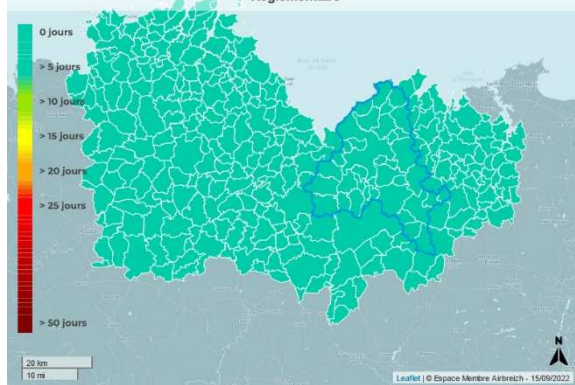
Valeur limite réglementaire = 40 µg/m³



Ozone O₃

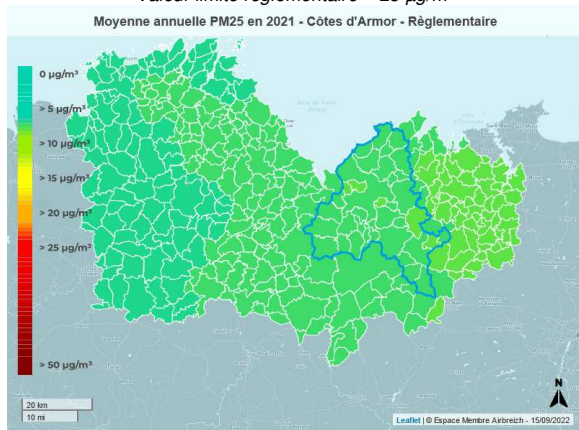
Objectif à long terme = 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8h

Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité O₃ en 2021 - Côtes d'Armor - Réglementaire



Particules fines PM_{2,5}

Valeur limite réglementaire = 25 µg/m³



Synthèse

Les **valeurs réglementaires** sont respectées cependant la qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur. En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié de **nouvelles lignes directrices sanitaires** pour les principaux polluants. Elles fixent un **cap ambitieux** pour mieux préserver la santé des populations.

A l'échelle régionale, les **recommandations OMS 2021** sont dépassées pour les PM, le NO₂ et l'O₃.